



**HAL**  
open science

# Vivre entre les frontières intérieures de l'Irak. Quel devenir pour les derniers déplacés de Mossoul ?

Cyril Roussel

► **To cite this version:**

Cyril Roussel. Vivre entre les frontières intérieures de l'Irak. Quel devenir pour les derniers déplacés de Mossoul ?. Les Cahiers d'EMAM, 2024, 35. halshs-04685731

**HAL Id: halshs-04685731**

**<https://shs.hal.science/halshs-04685731>**

Submitted on 3 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Vivre entre les frontières intérieures de l'Irak.

### Quel devenir pour les derniers déplacés de Mossoul ?

Cyril Roussel

Migrinter UMR 7301, Université de Poitiers.

Chercheur CNRS

En Irak, le contexte humanitaire est déjà fort compliqué, lorsque, à la toute fin de l'année 2013, la guerre civile reprend à l'ouest de Bagdad, et plus précisément à Falloujah<sup>1</sup>. Les professionnels de l'assistance tentent alors déjà de gérer une grave « crise des réfugiés syriens », selon les termes employés par de nombreux fonctionnaires des Nations-Unies, que des combats antérieurs dans leur pays avaient contraint à s'installer, à partir de 2012, dans la Région Kurde d'Irak (RKI<sup>2</sup>) : au nombre de 230 000, ils vivent en camps et hors camps. Cet épisode vient s'ajouter à un précédent mouvement massif de déplacés, qui s'était produit entre 2006 et 2011<sup>3</sup>, c'est-à-dire dans un contexte de guerre civile où l'Irak se trouvait sous domination militaire américaine. S'amorce donc, fin 2013 - début 2014, une nouvelle crise de déplacés consécutive à l'expansion rapide de l'État islamique (EI ou *Da'ech* : *ad-Dawla al-Islâmiyya*, nom arabe de l'organisation l'État islamique), qui comporte deux composantes différentes : dans un premier temps (été 2014), ceux qui fuient l'arrivée de Da'ech ; dans un second temps (de l'été 2014 à l'été 2017), ceux qui quittent les territoires occupés par l'EI, et ce malgré un contrôle strict de l'organisation terroriste sur les populations (pour en faire des boucliers humains et, en les maintenant sur les zones qu'elle contrôle, dissuader la Coalition de bombarder des civils). Au total, on estime à plus de 1,5 million le nombre de déplacés à compter de 2014, tandis que les organisations humanitaires en prévoient 700 000 supplémentaires rien que pour Mossoul, avec la reprise de la ville qui s'amorce : tel était en effet le scénario du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR ou HCR) à la rentrée 2016 avant que ne débute la campagne militaire dans la plaine de Ninive<sup>4</sup>, préalable à la reconquête de Mossoul.

Le traitement humiliant des habitants de cette région du nord de l'Irak par un gouvernement chiite iranien a fortement contribué à plonger la province de Mossoul<sup>5</sup> dans le chaos djihadiste<sup>6</sup>, puis dans une guerre de reconquête menée, pour partie, par des milices chiites. Vengeance des uns, répression des autres provoqueront d'importants déplacements de populations au cours des trois années et demie de conflit. Une bonne part de ces déplacements s'effectue selon des lignes de clivage confessionnelles : par exemple, dès qu'entrent dans Mossoul, en juin 2014, les combattants djihadistes, la totalité des chiites qui résident dans la région la quittent, suivis rapidement, dans leur quasi-totalité, des chrétiens et des yézidis<sup>7</sup>. Cela ne veut pas dire que les sunnites (arabes et turkmènes) n'ont pas, eux aussi, du moins pour une partie d'entre eux, fui la région. En fait, si certains d'entre eux ont décidé de rester

---

<sup>1</sup> Cette ville située à l'ouest de Bagdad a été le théâtre d'une forte insurrection contre les États-Unis en 2004. Elle sera l'épicentre de la contestation sunnite contre le gouvernement pro-iranien de Bagdad à partir de 2012. Début janvier 2014, elle est prise par des combattants de l'État Islamique en Irak et au Levant (EIIL).

<sup>2</sup> Région kurde d'Irak dont le statut d'autonomie juridique est reconnu institutionnellement par Bagdad depuis 2005 et dont la capitale est Erbil.

<sup>3</sup> 2011 correspond au départ d'une grande partie de l'armée américaine d'Irak. Pourtant en 2012 et 2013, attentats et actes criminels et crapuleux orchestrés par des groupes extrémistes se poursuivent dans le pays et particulièrement à Bagdad.

<sup>4</sup> La « plaine de Ninive » correspond aux territoires qui bordent la ville de Mossoul ; ils sont sous l'administration de Bagdad et comportent une grande diversité ethnique et confessionnelle.

<sup>5</sup> La province ou le gouvernorat (*mohafaza* en arabe) correspond à la plus importante entité administrative après l'État. Un gouverneur nommé par Bagdad en est le responsable. La province, dont Mossoul est la capitale, est nommée « province de Ninive » (*mohafazat Nineva*) du nom de l'antique cité assyrienne qui se trouve dans l'actuelle ville de Mossoul ; on peut également trouver l'appellation « province de Mossoul », qui, je pense, est une commodité de langage.

<sup>6</sup> Ce que décrit parfaitement et avec finesse P-J Luizard (2015) dans son ouvrage consacré à l'émergence de Da'ech en Irak.

<sup>7</sup> Communauté religieuse monothéiste qui puise ses racines dans les anciennes religions mésopotamiennes. Leurs membres sont répartis sur plusieurs pays (Irak, Turquie, Arménie, Géorgie, ainsi que la diaspora) mais le nord de l'Irak est considéré comme le berceau du yézidisme.

vivre sur le territoire de l'État islamique, c'est qu'ils ne se sentaient pas menacés directement, du moins dans un premier temps, ou bien qu'ils n'avaient pas d'alternative, ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient pro-Da'ech. Mais la très grande majorité des sunnites de la région, soit plusieurs dizaines de milliers de familles, s'est réfugiée au Kurdistan. Ces flux peuvent schématiquement se décomposer en deux : les classes aisées, plutôt urbaines, se réfugient à Erbil dès le début du conflit ; les masses rurales, plus défavorisées, celles qui étaient souvent restées sous la tutelle de l'EI, ne commencent vraiment à quitter Mossoul et sa région qu'à partir du moment où s'enclenche la bataille de Mossoul (à l'automne 2016), et ce, en direction des nombreux camps de déplacés aménagés par les humanitaires.

Ces déplacés s'inscrivent dans un territoire irakien morcelé par les conflits qui, depuis 1991 et la première guerre du Golfe menée par le président George Bush, confirment et renforcent dans l'espace des discontinuités politiques et identitaires majeures. Les secteurs nommés « territoires disputés » constituent l'une de ces fractures<sup>8</sup> : elle correspond grossièrement à une discontinuité arabo-kurde. La première guerre civile qui, en 2006, a fait suite à la seconde guerre du Golfe déclenchée par le président George W. Bush (2003), fragmente plus encore le pays en zones d'influence, sous contrôle de groupes armés miliciens plus ou moins ancrés à des appartenances confessionnelles, mais pas seulement. La principale césure demeure celle entre zones chiites et zones sunnites<sup>9</sup>. Si la réalité est sans nul doute plus complexe et plus fine que cela, il n'en demeure pas moins que l'on retrouve ces lignes de discontinuité majeure aussi bien dans certaines villes, et certains quartiers de Bagdad<sup>10</sup> ou de Mossoul, que dans les zones rurales du pays. Et la province de Ninive en constitue un exemple probant. Prise en étau entre deux autorités politiques (Bagdad et Erbil) et plusieurs forces armées (forces irakiennes, peshmergas kurdes et forces de la Coalition internationale), qui recoupent des intérêts géopolitiques divergents, la province de Ninive ainsi que sa capitale Mossoul ont été, entre juin 2014 et juillet 2017, au cœur d'une âpre bataille pour leur contrôle. Nous allons ici analyser comment certaines frontières internes à l'Irak ont des incidences directes sur la crise des déplacés causée par l'expansion de l'EI : elles peuvent orienter les départs (en les rendant possibles), comme elles peuvent empêcher de potentiels retours.

La défaite de l'EI et la récupération des territoires qu'il occupait permettent de rétablir l'hégémonie chiite sur la province et la ville : l'armée irakienne et les milices chiites ont constitué les premières lignes de l'offensive lors de la bataille de Mossoul (octobre 2016-juillet 2017). Les déplacés chiites de 2014 peuvent désormais revenir, ainsi qu'une bonne partie des sunnites qui avaient quitté la ville de Mossoul préventivement. À l'inverse, les déplacés tardifs de la bataille de Mossoul - ceux de la seconde phase, partis après avoir vécu sous domination de Da'ech, et dont certains seront soupçonnés et/ou accusés d'être affiliés à cette organisation considérée comme terroriste - demeurent les grands perdants de l'après-guerre et de la reconstruction qui s'amorce. Poussés à quitter Mossoul et sa région lors de la « libération<sup>11</sup> » de cette partie du pays, certains d'entre eux sont toujours contraints, plus de cinq ans après la fin officielle du conflit, de mener une vie de privation et d'enfermement dans un entre-deux frontalier, une de ces zones grises que les conflits irakiens ont générées et qui perdurent.

Quel(s) type(s) d'espace(s) émerge(nt) d'une telle frontière interne, véritable ligne de frottement de dynamiques antagonistes dans un pays en conflit comme l'Irak ? C'est la genèse d'un espace en marge des systèmes politico-juridiques et de l'interstice spatial produit par la confrontation d'acteurs lors de

---

<sup>8</sup> Voir Roussel C. (2018).

<sup>9</sup> Lire M. Benraad (2007) qui, dans cet article consacré à la première guerre civile irakienne, parle de « fractures confessionnelles territorialisées ».

<sup>10</sup> Lire A. Fadil Mahmud (2006) qui décrit, juste avant le déclenchement de la guerre civile interconfessionnelle, la répartition de Bagdad quartier par quartier.

<sup>11</sup> Le terme de « libération » est communément employé pour qualifier la fin de l'occupation de Da'ech dans le nord de l'Irak. Toutefois, pour de nombreux habitants de Mossoul, la destruction partielle de leur ville par l'armée irakienne et la coalition internationale, à laquelle s'ajoute la présence des milices chiites dans la plus grande ville sunnite d'Irak, rend cette libération bien amère. Il n'est donc pas rare que certains de mes interlocuteurs se refusent à qualifier la bataille de Mossoul de bataille pour la « libération » de leur ville, et préfèrent employer le terme de « destruction ». À travers ce mot, le clivage entre « sunnites mossouliotes » opprimés et déclassés, et « pouvoir chiite » transparait nettement.

conflits irakiens, que nous proposons d'étudier dans un premier temps. Puis, dans un second temps, nous analyserons comment ces déplacés, qui vivent dans cet interstice, demeurent enfermés dans ce repli territorial, prisonniers « entre deux mondes »<sup>12</sup>.

## **1. Un territoire de l'entre-deux : la production « originale » d'un micro-territoire constitué entre des « frontières » internes de l'Irak**

### *1.1 Un contexte territorial complexe dans une partie de l'Irak où s'exprime la rivalité entre Bagdad et Erbil*

Cet article est le produit d'une recherche réalisée dans le cadre d'une étude que j'ai menée au sein de l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) d'Erbil, entre septembre 2020 et juin 2022, sur les déplacés irakiens présents dans le gouvernorat et la ville d'Erbil (Région Kurde d'Irak). Alors en poste dans cet institut de recherche (septembre 2019-août 2022), j'ai pu effectuer une centaine d'entretiens relativement longs (entre une et deux heures chacun) avec des personnes qui avaient fui leur région d'origine suite à la seconde guerre civile irakienne, c'est-à-dire ce conflit qui a opposé les djihadistes de l'État islamique aux troupes irakiennes composées de l'armée régulière, des peshmergas kurdes, soutenues par une coalition internationale et des milices chiïtes (nommées « Unités de Mobilisation populaire », ou *Hashd el-Shaabi* en arabe), dont une partie est financée et entraînée par l'Iran. Cet épisode de l'histoire mouvementée de l'Irak s'étale, dans le nord du pays, de juin 2014<sup>13</sup>, qui voit Mossoul tomber sous le contrôle de l'EI, à juillet 2017, date de la reprise de la ville par l'armée irakienne.

Ces entretiens ont été soit retranscrits sur des carnets de terrain, soit enregistrés via un enregistreur numérique lorsque la personne déplacée l'acceptait, soit filmés, avec, là encore, l'accord - signé dans ce cas - de l'interlocuteur. Ces entretiens filmés ont permis de réaliser plusieurs capsules vidéo qui portent sur « les blocages du retour à Mossoul des déplacés de 2014-2017 »<sup>14</sup>. J'ai choisi de mener mes entretiens dans les agglomérations où les déplacés irakiens étaient particulièrement nombreux, avec en premier lieu les villes de la couronne du Grand Erbil (principalement Kasnazan, Dorato, Bnaslaw, Baharka), mais aussi des bourgs et des villages plus périphériques (comme Kalak par exemple), ainsi que les camps de déplacés de la province d'Erbil. Dans cette première phase de repérage, j'ai été aidé par le E-JCCC (Erbil-Joint Crisis Coordination Center)<sup>15</sup> qui m'a fourni des contacts officiels (responsables des administrations locales) dans chaque unité administrative où une forte présence de déplacés m'avait été signalée. Enfin, les camps de déplacés m'ont été rendus accessibles grâce à un partenariat avec la BCF (Barzani Charity Foundation), association kurde en charge de la gestion des camps de déplacés. J'y reviendrai ultérieurement.

Cet article portera exclusivement sur les déplacés installés dans trois camps (Khazer, Hasan Sham U2 et Hasan Sham U3) qui se situent sur la route principale qui relie Erbil à Mossoul, à équidistance des deux villes. La carte n°1 indique que ces camps sont localisés à l'extérieur de la limite du gouvernorat d'Erbil et donc de la RKI<sup>16</sup>, immédiatement à l'ouest ; ils se trouvent sur le territoire administratif de

---

<sup>12</sup> Ce terme est repris du roman d'Olivier Norek (2018) dans lequel l'action se déroule en France au sein de la « jungle » calaisienne et qui décrit parfaitement la manière dont les migrants sont prisonniers entre la France qui ne souhaite pas les gérer et l'Angleterre qui ne veut pas les accueillir.

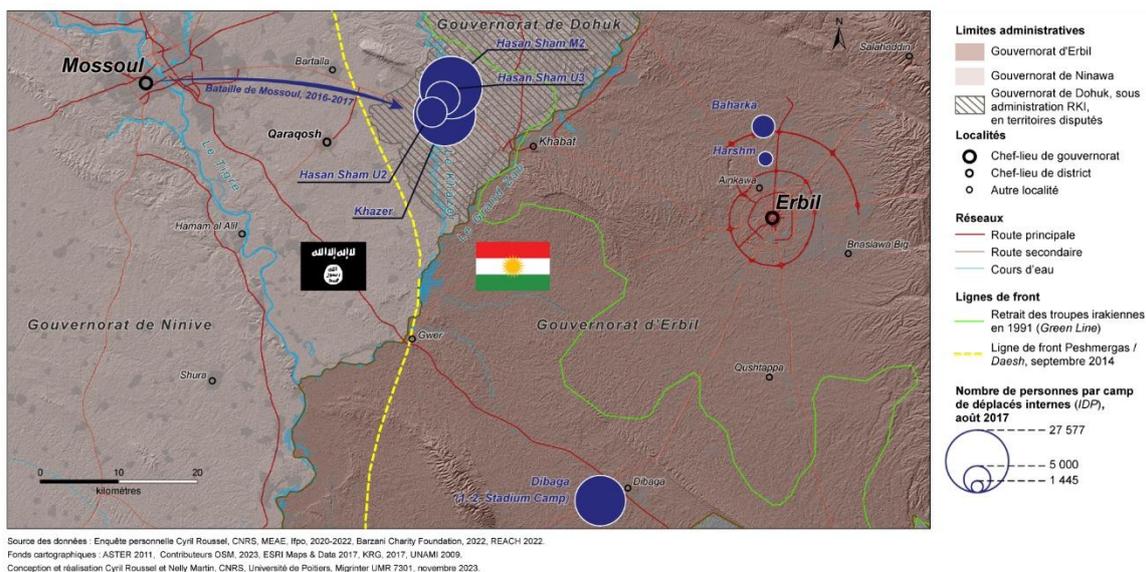
<sup>13</sup> Comme nous avons centré notre propos sur les déplacés de Mossoul, nous avons choisi de borner la seconde guerre civile irakienne avec la prise de Mossoul par les combattants islamistes. Cet événement remarquable, car il s'agit de la ville la plus peuplée d'Irak après Bagdad, est généralement considéré comme un point de bascule dans la guerre civile. Pourtant, les premiers affrontements majeurs entre l'armée irakienne et les djihadistes se sont déroulés à l'ouest de Bagdad, et ce dès décembre 2013, comme à Ramadi et à Falloujah.

<sup>14</sup> Vidéos disponibles via le site de Migrinter. Pour les visionner : <https://videotheque.univ-poitiers.fr/chaine/migrinter/rubrique/831nz8wqft/video/n1a2bqc4t4jczk99l/> et <https://videotheque.univ-poitiers.fr/chaine/migrinter/rubrique/831nz8wqft/video/r44wq9pdl4nnrw5razk/>

<sup>15</sup> Les déplacés sont gérés localement par le ministère de l'Intérieur du GRK (gouvernement régional kurde). Le JCCC, qui en relève, est le bureau en charge de la coordination des acteurs humanitaires au Kurdistan.

<sup>16</sup> Seules les provinces d'Erbil, de Dohuk et de Suleimaniyeh font officiellement partie de la RKI.

Mossoul (« province de Ninive »), mais sous le contrôle militaire des peshmergas kurdes. Cette bizarrerie n'est pas un cas particulier en Irak, puisque toute une partie de la province de Ninive est sous contrôle kurde et ce même après le retrait kurde, en octobre 2017<sup>17</sup>, d'une grande partie des territoires disputés<sup>18</sup>. Cette localisation, pour l'implantation des camps, n'est pas le fruit du hasard. Elle correspond en effet à une situation de contrôle *de facto* par les Kurdes, et ce bien avant 2014<sup>19</sup>, de territoires situés en dehors de la RKI. Cette situation s'est confirmée avec l'arrivée de l'EI : l'armée irakienne ayant quitté la province de Ninive, à partir de juin 2014 devant l'avancée djihadiste, elle a laissé les peshmergas tenir seuls leurs positions. Les Kurdes, en se fortifiant<sup>20</sup>, ont tenu bon contre les assauts des djihadistes, jusqu'à la contre-attaque lors de la bataille de Mossoul (2016-2017). Entre juin 2014 et fin 2016, la plaine de Mossoul est donc parcourue par une ligne de front entre militaires kurdes et combattants islamistes. Cette ligne de front court en dehors de la RKI, comme on peut le voir sur la carte n° 1, en position avancée par rapport à la rivière Grand Zab, qui marque pourtant officiellement la limite administrative entre les deux provinces de Mossoul et Erbil (et donc entre la RKI et l'Irak fédéral). Sur la route Mossoul-Erbil, la ligne de front passait au niveau de ce qui constitue, aujourd'hui, le dernier check-point kurde : elle courait depuis le nord, passant sur la montagne de Bashiq, pour se poursuivre en direction du Sud en longeant la petite rivière de Khazer (affluent du Grand Zab) jusqu'à son point de confluence avec le Grand Zab, à côté du village de Wardak. Ainsi, entre le Grand Zab et cette ligne de front, nous nous trouvons bel et bien en territoire officiellement irakien, sous l'administration de Bagdad (province de Mossoul), mais sous contrôle *de facto* des Kurdes : c'est une des bizarreries de la géographie des territoires disputés.



Carte 1 : Les camps de déplacés de la plaine de Mossoul sous administration RKI (2016-2017)

<sup>17</sup> Quelques jours après le référendum organisé de manière unilatérale par les Kurdes, où les habitants devaient se prononcer sur l'indépendance du Kurdistan d'Irak, Bagdad, en représailles, a réussi à reprendre, suite à une offensive éclair, la plupart des territoires contrôlés depuis 2014, par les seuls Kurdes, en dehors de leur zone administrative reconnue par l'État fédéral.

<sup>18</sup> Lire Roussel C. (2014).

<sup>19</sup> Sur le territoire administratif de la province de Ninive, en principe sous l'administration de Bagdad, l'administration autonome kurde a créé des unités administratives incorporées *de facto* dans la RKI. Trois sous-districts sont, sur ce principe, rattachés à Dohuk (province) : Sheikhan, Zilkan et Kalak. Les camps sont localisés sur « Kalak » (district de Bardarash). Pour Bagdad (et donc pour Mossoul), les camps se situent dans le district de Al-Hamdaniya (sous-district : Al-Hamdaniya centre). Dans un article de 2014, je présente cet imbroglio administratif représentatif de la situation des « territoires disputés », à partir d'une série de cartes (Roussel C., 2014), auxquelles on peut toujours se reporter.

<sup>20</sup> Les positions tenues par les Peshmergas durant le conflit contre Da'ech correspondent à un réseau de petits forts et de tranchées qui forme une barrière défensive. Ils sont encore visibles sur *Google Map*.

## 1.2 Les Nations-Unies : un acteur nouveau dans cet entre-deux frontalier

C'est dans ce contexte que plusieurs agences des Nations-Unies, dont le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), ont dû mettre en place un plan de réponse humanitaire en prévision de la bataille qui s'amorçait dès le mois d'octobre 2016. À cette date, les forces de la Coalition et l'armée irakienne se préparaient à reprendre Mossoul, ce qui pour les humanitaires, laissait présager d'importants mouvements de populations. Si l'Irak est en guerre, personne, parmi les humanitaires, n'a la date du début de l'offensive sur Mossoul : pourtant, il leur faut se préparer à l'arrivée soudaine de tous ceux qui fuiront les combats. C'est la raison pour laquelle, à partir de septembre 2016, le HCR, dans le cadre d'un cluster inter-agences onusiennes en charge de la réponse humanitaire, commence à travailler sur plusieurs scénarios. Le scénario le plus probable est celui de l'arrivée des déplacés par l'ouest, c'est-à-dire depuis Mossoul, selon un axe en direction d'Erbil, comme ce fut le cas en 2014 lors de la prise de la ville par l'EI. Le HCR prévoit, comme conséquence de la seule bataille de Mossoul, le déplacement de 700 000 personnes<sup>21</sup> qui viendraient s'ajouter à toutes celles qui, de juin 2014 à l'été 2016, ont déjà quitté le territoire de l'EI.

La prise en charge et le besoin d'assistance nécessitent la construction de nouveaux camps pour accueillir les futurs déplacés. C'est pourquoi, le bureau du HCR à Erbil planifie la construction de quatre camps, d'une capacité de 114 000 personnes, situés sur la route reliant Mossoul à Erbil, laquelle traverse donc la partie orientale de la plaine de Ninive. Des installations supplémentaires sont prévues, dont la plupart devant être réalisées au sud de Mossoul. Mais il faut des terres pour construire ces quatre camps et les Kurdes ne sont pas très enthousiastes à l'idée de voir les déplacés arabes de Mossoul s'installer en masse chez eux, d'autant que, après plus de deux ans de contrôle par l'EI de la majeure partie de la province de Mossoul, ils estiment devoir accorder une grande attention aux aspects sécuritaires, les risques d'attentats étant élevés. Frédéric Cussigh, le responsable, à l'époque du HCR à Erbil, nous explique, dans un entretien qu'il nous a accordé le 12 mars 2017 : « Donc, on a trouvé un compromis en construisant les camps dans une zone en principe sous contrôle de Bagdad, mais qui était devenue une *buffer zone*, c'est-à-dire une zone tampon autour du secteur sous contrôle militaire des Peshmergas. Un territoire sécurisé pour nous, les humanitaires, afin de pouvoir y travailler. Il fallait aussi que les terres appartiennent au domaine public, car on [les humanitaires] ne paye jamais pour la location des terres. Et puis, il fallait trouver de l'eau. ». Avant même le début de l'offensive, quatre camps sortent de terre, d'une capacité supérieure à 100 000 personnes (près de 20 000 « *plots* » dans le jargon humanitaire, ou parcelles).

On voit ainsi comment le HCR, s'appuyant sur des critères rationnels et s'efforçant toujours de s'adapter avec pragmatisme aux réalités et aux contraintes irakiennes, n'a en moins contribué à densifier démographiquement ce secteur « disputé », pour créer une situation d'entre-deux, dont il était prévisible que la gestion ultérieure serait problématique, puisque les familles accueillies sont des familles arabes originaires de la province de Mossoul qui devront être gérées et contrôlées par les Kurdes. Certes, l'occupation du nord de l'Irak par Da'ech ne laissait pas vraiment d'autre alternative à l'époque. Par ailleurs, le cas que nous présentons n'est pas unique : en effet, l'une des particularités de l'accueil des déplacés dans ce Moyen-Orient en guerre est que, dans de nombreux cas, la gestion de fait par des entités autonomes qui se sont détachées de l'État central auquel elles appartenaient précédemment (c'est le cas tant dans le Rojava/NES<sup>22</sup> que dans la zone HTS d'Idlib<sup>23</sup> en Syrie). Cette

---

<sup>21</sup> Les données sont issues d'entretiens que nous avons accordés le responsable HCR à Erbil, que nous interrogeons à propos de la manière dont son organisation avait préparé la réponse humanitaire qu'il faudrait apporter aux populations pendant et après la bataille de Mossoul.

<sup>22</sup> Il s'agit de la région du nord-est syrien, qui s'étend le long de la frontière avec la Turquie et l'Irak, qui est sous le contrôle des FDS (Forces Démocratiques Syriennes), une milice arabo-kurde. Ce secteur de la Syrie, constamment menacé par les attaques, incursions et occupations turques, est un territoire auto-administré.

<sup>23</sup> Cette zone, située sur le territoire syrien, échappe au contrôle du régime de Damas. Elle est sous contrôle de groupes rebelles pro-turcs et de la milice islamiste HTS (*Hayat Tahrir al-Cham*). Politiquement, c'est un gouvernement local auto-proclamé (le « gouvernement de Salut syrien ») qui gère, depuis la fin de 2017, cette poche de près de 2000 km<sup>2</sup>.

situation crée des blocages, et rend l'accès aux camps très compliqué, puisque l'accueil n'est pas du ressort d'acteurs étatiques, mais proto-étatiques. Habituellement, si la protection des réfugiés incombe toujours aux pays d'accueil (voisins ou tiers) et au HCR, pour les déplacés internes de conflits armés, la situation est variable, car spécifique à chaque contexte, mais en règle générale elle s'avère toujours plus complexe que pour les réfugiés. La protection des déplacés incombe en effet, en principe, au seul pays dans lequel les troubles se produisent. Généralement, que les populations affectées par ces troubles se déplacent soit à la suite d'opérations menées par leur propre gouvernement<sup>24</sup> (comme c'était le cas en Syrie à partir de 2011), soit à cause d'actions perpétrées par des groupes militaires autonomes (milices rebelles non-étatiques ; groupes terroristes), la gestion des déplacés s'effectue dans un cadre étatique. Par contre, ici, dans le nord de l'Irak, l'architecture humanitaire (agences de l'ONU, ONG internationales et locales) s'est construite dans un champ comportant deux gouvernements et deux armées, sans compter une Coalition internationale.

Comme le HCR - acteur central de la réponse humanitaire - ne travaille jamais seul, il s'est appuyé, comme à son habitude, sur un réseau de partenaires composé d'ONG locales et internationales. Le HCR les finance ou leur délègue des secteurs de l'action. Ces « partenaires opérationnels » étaient, dans cette partie de l'Irak, des organisations internationales présentes ailleurs au Moyen-Orient : NRC (Norwegian Refugees Council) ; DRC (Danish Refugees Council) ; ACTED (ONG française de solidarité internationale). Pour gérer ces camps, construits selon les standards du HCR, la Charity Barzani Foundation (BCF) et le NRC sont choisis. La BCF est une association locale kurde, financée en grande partie par le PDK<sup>25</sup> : elle gardera la gestion des camps de déplacés de 2016 jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes (2023), soit bien après le départ des ONG internationales qui se sont retirées progressivement, au fur et à mesure que le conflit irakien passait au second plan des priorités<sup>26</sup>. À travers la BCF, ce sont donc les Kurdes, une fois formés par le HCR, qui auront la responsabilité du « camp management ».

Sous l'impulsion des Nations-Unies, des milliers de familles trouveront ainsi un refuge dans un territoire au statut incertain, au potentiel de complications particulièrement élevé car situé sur une ligne de fracture politique et géopolitique : entre deux gouvernements (Bagdad et Erbil) ; entre deux armées (armée irakienne et armée kurde) ; mais aussi entre une zone sous contrôle chiite pro-iranienne et une zone kurde foncièrement hostile à l'Iran, comme nous allons le voir.

### *1.3 Au lendemain de la bataille de Mossoul : les déplacés face à la présence des milices chiïtes dans leur région d'origine*

La reconquête du nord de l'Irak, cette vaste zone qui était sous le contrôle de Da'ech, a été engagée à partir du mois d'octobre 2016 et a été réalisée par une pluralité d'acteurs militaires, comme nous l'avons vu. Au lendemain de la bataille de Mossoul (été 2017), les forces militaires ayant participé à la libération de la ville sont seules présentes dans les campagnes et le chef-lieu de la province ; ainsi, tout ce territoire se trouve-t-il sous le contrôle des corps d'élite de l'armée irakienne (forces spéciales, tels les services de l'anti-terrorisme et les forces de police fédérale) et des milices chiïtes. Les forces kurdes, qui n'ont pas participé à la bataille de Mossoul, restent en retrait dans la plaine de Ninive. Leurs positions en 2017, malgré leur participation, aux côtés de l'armée irakienne, à la libération de petites villes de la plaine (comme Bartalla, Bashiqa ou Qaraqosh à l'est ; Batnaya au nord), sont proches de leurs positions actuelles, c'est-à-dire qu'elles courent à environ 10 km à l'est de Bartalla en

---

<sup>24</sup> Cas qui pose bien évidemment des questions éthiques aux humanitaires et aux organisations internationales puisqu'il est toujours compliqué de confier la responsabilité de la protection des populations déplacées aux responsables des actes à l'origine de leur déplacement.

<sup>25</sup> « Parti démocratique du Kurdistan ». Parti nationaliste kurde historique fondé par la famille Barzani et qui domine l'espace politique de la RKI.

<sup>26</sup> Comme après chaque conflit, les ONG internationales quittent progressivement et assez rapidement les pays qui ne sont plus prioritaires dans la redistribution du budget des Nations-Unies. Cela dépend bien entendu du contexte mondial et de l'urgence. Les grandes ONG sont contraintes de « suivre » les crises : leurs actions se concentrant essentiellement sur les cas d'urgence.

suivant le ligne de front qui les séparait de Da'ech (années 2014-2017) – cf. carte n° 2. Dans cette partie orientale de la province de Mossoul, les positions ne bougeront pas, même après la courte guerre entre Erbil et Bagdad qui a fait immédiatement suite au référendum sur l'indépendance du Kurdistan d'Irak qui a été organisé par les autorités kurdes à la fin du mois de septembre 2017. Par contre, cette guerre a eu des conséquences territoriales bien plus importantes dans le sud de la province d'Erbil, puisque les Kurdes y ont perdu le district de Makhmour.

À partir de l'été 2017, l'armée irakienne reprend donc pied dans toute la province de Mossoul. En parallèle, les unités de la « mobilisation populaire<sup>27</sup> » (*Hashd el-Shaabi*) se déploient d'abord dans les campagnes, puis progressivement à Mossoul-ville, où elles demeurent bien présentes, mais de manière discrète ; parmi elles, ce sont les milices pro-iraniennes *Asa'ib Ahl Al-Haqq* et *Kata'ib Hizbullah* qui sont les plus visibles à l'intérieur de Mossoul<sup>28</sup>. Si les combattants des milices à majorité chiite quadrillent la plupart des routes secondaires et les entrées de bourgs dans les zones rurales, aucun check-point établi sous leur contrôle n'est par contre installé à l'intérieur des limites de Mossoul-municipalité<sup>29</sup>. Ceci étant, hormis cette discrétion dans la plus grande ville sunnite d'Irak, leur présence est partout ailleurs quasi-exclusive.

Toute la partie orientale de la plaine de Mossoul est sous le contrôle de la milice connue sous le nom de Brigade 30, composée de Shabaks (« *Liwa al-Shabak/Quwat Sahl Ninawa* »). Les Shabaks sont une des minorités présentes dans la plaine de Mossoul ; ils parlent un dialecte voisin du kurde et sont en majorité chiites. La plupart des villages de la zone qui s'étend entre Mossoul-ville et la rivière du Grand Zab sont peuplés de Shabaks. Alors que les Kurdes du PDK étaient politiquement très présents dans ce secteur de la province de Mossoul avant 2014, la guerre contre Da'ech et la reprise de la région par Bagdad y a été à l'origine d'un changement radical de pouvoir. Alliée à l'Iran et affiliée à l'organisation milicienne Badr<sup>30</sup>, la milice shabak recrute de nombreux habitants des villages de la plaine. Pour les populations sunnites (arabes de Mossoul, kurdes des villages proches), ce secteur de l'Irak est devenu un territoire chiite à la solde de Téhéran dans lequel ils ne se pensent pas les bienvenus et évitent donc de s'y rendre. C'est également le sentiment d'une grosse majorité de la minorité chrétienne qui vit à Bartalla, Karemlesh et Qaraqosh et qui voit d'un mauvais œil le pouvoir hégémonique de cette milice à la solde de l'Iran.

Au nord de Mossoul, la situation est similaire. Tout le territoire qui s'étend de Baashiqa à Batnaya est sous le contrôle de la Brigade 50 du *Hashd el-Shaabi*. Cette brigade, *Kata'ib Babiliyun*, est une milice dirigée par Rayan al-Kaldani, un chrétien chaldéen. Le groupe compte cependant très peu de membres chrétiens et demeure étroitement lié à *Liwa al-Shabak/Quwat Sahl Ninawa* (Brigade 30). Il est lui aussi aligné sur l'Iran, politiquement et financièrement.

Comme on peut l'observer sur la carte n° 2, la plaine de Mossoul se trouve sur une ligne de faille géopolitique. Seule sa partie orientale échappe aux milices chiites pro-iraniennes ; pour les habitants sunnites qui ont dû quitter le secteur lors de la reprise de la ville par ces mêmes forces, le simple fait de devoir retourner chez eux est synonyme de retour en territoire ennemi. Foncièrement hostiles à l'Iran, ayant vécu pour certains sous le Califat islamiste de Da'ech, les déplacés des camps

---

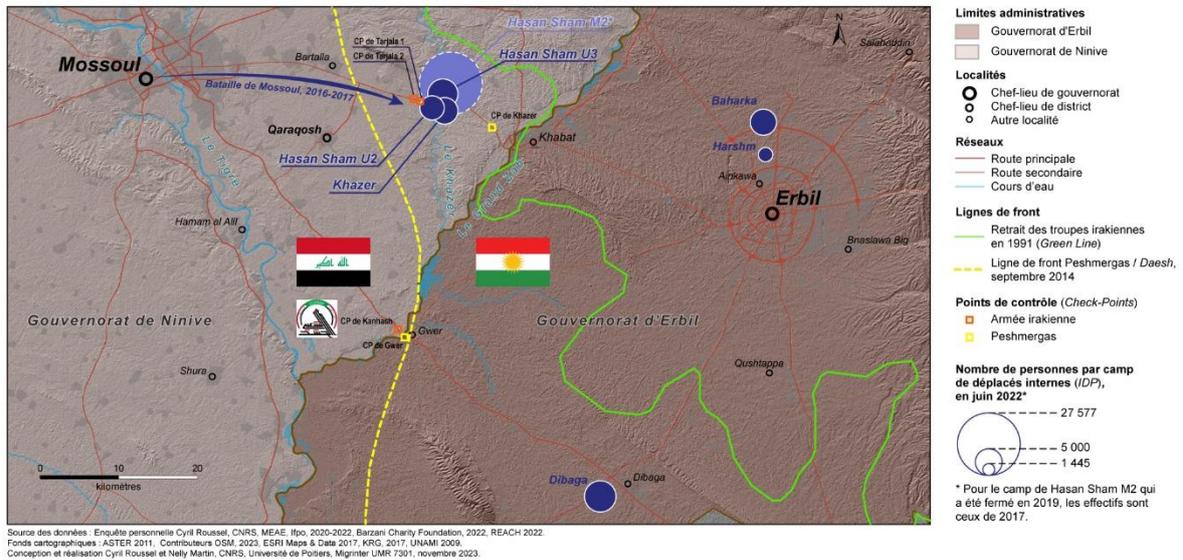
<sup>27</sup> Ce sont les milices chiites créées après la conquête territoriale de Da'ech en 2014 sur injonction des autorités religieuses irakiennes chiites et soutenues en grande partie par l'Iran.

<sup>28</sup> Sur la question milicienne en Irak, lire le document d'A. Quesnay (2022).

<sup>29</sup> Le check-point de Gogjali, dans la banlieue orientale de Mossoul n'est pas, à proprement parler, établi dans Mossoul-ville. Il en est de même pour les check-points placés à plusieurs entrées de ville, comme celui sur la route Mossoul-Bashiqa.

<sup>30</sup> La milice Badr est la plus puissante des milices du *Hashd el-Shaabi*. Le mouvement remonte au début des années 80, lors de la guerre Iran-Irak, où elle se battait contre l'armée irakienne de Saddam Hussein. Religieusement et politiquement alignée sur l'Iran chiite, l'organisation milicienne Badr est financée par Téhéran et reçoit sa formation militaire directement des Gardiens de la Révolution islamique iranienne. Elle est intervenue en Syrie en soutien du régime de Damas et a participé grandement à la reconquête territoriale contre Da'ech à travers de nombreuses batailles, dont celle de Mossoul. Pour comprendre sa genèse, on peut se reporter à cet article de P.-J. Luizard (2013).

n'envisagent pas un retour dans de telles conditions. C'est maintenant ce que nous allons analyser à travers les entretiens que nous avons pu réaliser avec certains d'entre eux.



Carte 2 : Les camps de déplacés de Mossoul sous administration de la région kurde irakienne (RKI) en 2022

## 2. Vivre dans l'entre-deux frontalier : attente et enfermement

### 2.1 Les femmes seules : la peur du retour sans protection familiale

Le camp de Khazer a été le premier construit dans ce secteur de l'Irak en octobre 2016. Lors de l'été 2017, juste après la bataille de Mossoul, presque 30 000 personnes s'y entassaient. Dans ce camp, près de 5 000 personnes sont toujours présentes en 2023. Pour une large part, il s'agit de femmes qui ont perdu leurs maris.

Le parcours de Zeïnab, que nous avons interrogée en mai 2022, illustre bien ce que de nombreuses femmes de Mossoul vivent, et ce plusieurs années après la fin de la guerre. Elle est arrivée dans le camp de Khazer au début du mois de juillet 2017, soit à la fin de la bataille de Mossoul, accompagnée de toute sa famille (sœurs, belles-sœurs et enfants).

« (Après avoir quitté Mossoul) On est allé au camp de Salamiya. On est resté chez des proches dans leur tente... Salamiya est près de (la ville de) Hamam al-Ali. Il n'y avait pas de place pour rester. Après 10 jours, on est venus dans le camp de Khazer. Mon mari est mort [...], je n'avais rien [...], je suis venue au camp. Il a été tué le 2<sup>e</sup> jour du Ramadan (le 27 mai 2017 certainement, par un bombardement durant la bataille de Mossoul) ».

Pour ces femmes seules, la question du retour se heurte à divers blocages. Le plus évident demeure la perte de leur logement. Ce dernier a pu être détruit par les bombardements, comme c'est parfois le cas à Mossoul, mais, pour Zeïnab, ce n'est pas le cas. L'histoire qu'elle nous livre indique que, comme cela est un cas très fréquent, son logement a été occupé par d'autres personnes et qu'elle n'est pas en mesure de le récupérer pour s'y installer. Cette situation est par exemple celle des familles qui vivaient dans des logements construits sans permis de construire, donc dans des secteurs d'habitat illégal. Mais, dans d'autres cas, les maisons sont aujourd'hui occupées par des membres de groupes paramilitaires, peu désireux de prêter l'oreille aux récriminations des occupants antérieurs. Pour Zeïnab, la perte de son mari a aussi pour conséquence celle du logement que la famille occupait.

« Si on m'assure une maison et une aide financière, demain je quitte ici (le camp). Je peux aller même à Bagdad... J'ai mes papiers d'identité et mes affaires sont prêtes. Mais si ma situation ne change pas, il

*est impossible que je quitte le camp. (...) Mon mari était employé au barrage de Mossoul et on avait droit à une maison de fonction. Si je récupère son salaire et notre maison, et que notre vie s'améliore, oui, je pourrai rentrer... Nous, on veut revenir dans notre maison et récupérer de quoi vivre financièrement, pour ces enfants-là. (...) Oui, la maison est toujours là... il y a un employé dedans (qui y vit). Comment revenir ? Depuis ces événements, tout a disparu... Tout notre travail, nos affaires, tout a disparu ; toute notre vie est partie. (...) Je n'ai aucun document administratif pour la maison. Mais, j'ai des papiers qui prouvent que mon mari était employé au barrage. Mon mari avait bonne réputation. Tu peux demander à n'importe qui là-bas. (...) S'il n'y a pas l'intervention de quelqu'un pour me rendre ma maison ou la moitié du salaire de mon mari... je ne peux pas bouger. Je suis une mère avec [seulement] des filles et je n'ai pas de garçon, comme un fils majeur, qui pourrait être employé [employé quelque part pour apporter un salaire] ».*

Le fait de n'avoir pas de maison à son nom constitue pour Zeïnab un écueil majeur. Sans son mari, qui représentait la seule source de travail et de revenu au sein de son foyer, elle ne peut envisager une sortie du camp tant est forte son angoisse de ne pas trouver d'activité rémunérée à Mossoul. Seul un revenu fixe, en effet, pourrait lui permettre de louer un appartement. Mais quitter le camp signifie ne plus pouvoir y revenir... Face à ce dilemme, Zeïnab a choisi d'y rester.

*« Travailler à l'extérieur du camp, ce n'est pas vraiment possible. On n'a pas d'endroit où travailler à Mossoul. Là-bas, peut-être que j'y vais un mois [sans garantie de trouver ou de garder un travail], mais le camp ne va plus m'accueillir une seconde fois. On va me dire que ce n'est pas un hôtel où tu peux aller et venir comme tu veux. Ici, ils ne nous permettent pas de sortir du camp et de franchir la porte comme cela. C'est difficile... C'est interdit. Je n'ai pas d'autorisation. [Dans les camps, les déplacés ont parfois la permission de sortir un ou deux jours de temps en temps – tous les uns ou deux mois – pour se rendre à Erbil à condition d'avoir une raison valable. C'est généralement pour raisons médicales]. (...) Tu sais quoi. Si l'une d'entre nous sort du camp pour louer un appartement à Mossoul, elle ne peut plus revenir au camp si elle n'a pas de quoi payer. Quel travail elle va faire ? Avec quoi elle va vivre ? Comment elle va payer un loyer ? C'est différent pour celle qui est propriétaire. C'est la location qui nous bloque. (...) Après la guerre, on aurait espéré avoir des résidences pour nous, pour s'y installer. Mais rien n'a été fait... Le problème, c'est l'appartement ».*

L'autre blocage pour Zeïnab tient à l'absence d'un homme, qu'elle exprime parfaitement dans les propos que nous avons rapportés plus haut. Sans un garçon pour travailler, beaucoup de femmes seules se sentent vulnérables économiquement. C'est tout particulièrement l'absence d'une protection masculine qui l'empêche, comme la plupart des autres femmes seules du camp, d'envisager de retourner vivre à Mossoul. Pour ces femmes, en effet, il demeure inenvisageable de vivre sans une présence masculine au sein d'une société irakienne marquée par le patriarcat et l'organisation clanique.

*« Me concernant, je n'ai personne [sur qui compter]. Ni père, ni proche. Ce sont les mêmes conditions pour elles [pour les autres femmes qui sont avec nous sous la tente]. La femme de mon frère, ma nièce, elles sont toutes veuves. Mon frère a été tué [pendant la guerre]. Elles n'ont ni père, ni frère, ni mère. On n'a personne, on est toutes des femmes avec des enfants... On est toutes des « jeunes filles »... On est redevenu des « demoiselles ». [...] Ici on est en sécurité. Quand je dors, ma famille est autour de moi. Si le camp reste ouvert, dans les circonstances actuelles, je pourrais y rester 100 ans. S'ils ferment les portes et qu'ils détruisent le camp, je ne sors pas d'ici... Je suis en sécurité dans cet endroit ; ça fait six ans que je vis là, personne n'a frappé à ma porte [pour m'importuner] et personne ne se mêle de ma vie. Au contraire, personne ne m'a agressé. A l'inverse, on est respecté. On n'a pas peur et pourtant nous sommes toutes des filles. Moi j'ai peur de ça [elle n'a pas de protection] ... Si je suis à Mossoul et qu'il y a une intrusion... moi je n'ai que des femmes à la maison chez moi... C'est de ça que j'ai peur ! ».*

## *2.2 Le stigmate de l'appartenance à Da'ech et l'espace-temps du camp comme unique perspective*

Dans le camp de Hasan Sham U3, construit par le HCR en novembre 2016, on dénombrait plus de 6 000 personnes au printemps 2022 d'après la Barzani Charity Foundation (BCF). La morphologie de ce camp n'a pas énormément changé depuis sa création, quand environ 8 000 personnes y vivaient déjà,

dans des infrastructures similaires. C'est plus son utilisation qui a évolué, passant de camp d'accueil à « camp de rétention ». Familles, femmes isolées avec enfants, mais aussi des hommes seuls y résident, et pour la plupart depuis plusieurs années. On y trouve ainsi une petite centaine d'hommes, accusés d'avoir eu un rôle dans l'organisation EI, qui y vivent une existence carcérale. Ils ont été jugés et ont purgé une peine de prison à Erbil avant de venir ou de revenir dans le camp, pour ceux qui y étaient déjà passés. Pour la plupart des femmes, dont les maris (même décédés) sont accusés d'avoir participé à l'organisation EI, les soupçons d'avoir été liées au terrorisme les obligent à vivre elles aussi enfermées. Les entretiens que nous avons menés dans ce camp illustrent donc la façon dont sont ressenties les conditions dans cet espace fermé.

Fatima, à travers son histoire de déplacée de Mossoul, est un exemple d'une situation vécue par des milliers de familles, toutes victimes de s'être trouvées, à un moment donné, du mauvais côté de l'histoire. Elle et sa famille ont quitté Mossoul en 2017, durant le mois d'avril ; la ville était encore en partie contrôlée par Da'ech et subissait, pour cette raison, des bombardements incessants. Une fois sortie du territoire contrôlé par l'organisation et prise en charge par les forces armées kurdes, elle a été conduite dans un camp pour y être enregistrée. C'était la procédure mise en œuvre systématiquement pour assurer la sécurité au sein du Kurdistan. Arrêté rapidement pour terrorisme, son mari est emprisonné à Erbil lorsque nous l'interviewons.

*« J'habitais à Ma'mun, un quartier à droite de Mossoul [à l'ouest de la ville]. (...) Je travaillais comme couturière. J'avais une machine à coudre chez moi et nous vivions dans notre maison [ils étaient propriétaires]. (...) Mon mari, lui, était ouvrier. Il a été emprisonné, car il a été accusé d'être avec Da'ech. (...) La maison est toujours debout. Il y a des gens qui y habitent. Ils ne nous laissent pas y retourner. Je les connais. Ce sont nos voisins [qui l'occupent], mais ils ne nous rendent ni la maison, ni rien. (...) C'est l'armée et la police irakienne qui contrôlent là-bas. Et le Hashd [la milice chiite]. Ils y sont tous. Et on ne peut pas revenir. Ils n'acceptent pas qu'on y retourne à cause de cette histoire, bien que mes enfants aient des problèmes aux yeux. Les gens de la région savent bien que mon mari était, sous Da'ech, un simple policier, chargé de réguler la circulation automobile... [Cela n'a duré qu'] un seul mois, sans nuire à personne. Seulement un mois à travailler [avec Da'ech] ... et il a arrêté ; puis il a commencé à faire du commerce de produits alimentaires. Il n'a été accusé de rien du tout jusqu'à notre libération [de Mossoul]. Quand l'armée [irakienne] est venue, on a dit qu'il avait collaboré avec Da'ech ! (...) [Si pour aller à Mossoul, je dois passer par le] check-point, et que j'essaye de le traverser, ils vont sortir les fiches et les dossiers sur moi... Ils vont nous détruire ! Je ne peux pas aller à Mossoul ».*

Ce blocage du retour des déplacés à Mossoul peut être imputé à des accusations, pas toujours justifiées, d'avoir appartenu à Da'ech, comme le raconte Fatima. Que ce soit à tort ou à raison, les familles ainsi accusées d'être « terroristes » sont stigmatisées, et ne peuvent, pour cette raison, franchir les check-points qui encadrent les camps de déplacés. Les familles ainsi incriminées ont généralement été victimes de dénonciations de la part de voisins, qui en ont profité pour régler de vieux contentieux et récupérer « de force », bien souvent, les biens immobiliers des absentéistes.

Les sorties des camps sont contrôlées par les forces de sécurités kurdes. Pour celles ou ceux qui ne le quittent pas définitivement, il faut une raison valable pour obtenir l'autorisation de sortir du camp, ne serait-ce qu'une seule journée. Les demandes les plus fréquentes se rapportent à une urgence médicale et à une visite à l'hôpital d'Erbil<sup>31</sup>. Se rendre à Mossoul, même pour être soigné, est plus compliqué encore : il faut que les services de sécurité acceptent de laisser passer la personne concernée au check-point, ce qui est strictement impossible si elle a été enregistrée par ces mêmes services comme un ex-membre de Da'ech. Les stratégies de passage sont quasi inexistantes ; le seul moyen consisterait, pour une femme mariée, à présenter un document avec son nom de « jeune fille » lorsque celui-ci n'est pas

---

<sup>31</sup> Dans ce cas, un agent du camp, en charge du centre médicalisé, signe une autorisation de sortie qui permet à la personne - et potentiellement à l'accompagnant - de se rendre dans un établissement pour y recevoir des soins hospitaliers ou pour une consultation spécialisée.

dans la base de données de la police. Faut-il encore, pour le tenter, pouvoir présenter un document d'identité toujours valable. C'est ce que Fatima exprime à travers cet extrait :

*« Il y en a beaucoup qui ne peuvent pas se rendre à Mossoul. Même les femmes seules [quand elles] sortent leurs fiches [d'autorisation des responsables du camp], elles ne peuvent pas traverser le contrôle de l'armée irakienne. Si leur nom est au check-point, elles ne peuvent pas traverser. Sur l'ordinateur, dès qu'il y a le nom d'enregistré, tu ne peux plus faire ni papier [administratif], ni rien en Irak. Ton mari est considéré comme Da'ech, et toi avec ».*

### 2.3 Quand le camp devient prison

Pour les cas les plus difficiles, en particulier ceux des hommes accusés d'avoir appartenu à Da'ech, le camp apparaît comme l'unique lieu possible de vie. L'arrestation d'un membre présumé de Da'ech par les forces de sécurité kurdes, donc côté Erbil, s'accompagne généralement de cinq années de prison. Pourtant, cette sentence n'est pas reconnue par Bagdad. Si, après avoir purgé sa peine de prison au Kurdistan, le présumé coupable est arrêté par les forces armées de l'Irak fédéral (armée irakienne ou milices chiites), il sera directement reconduit en prison, côté Irak fédéral.

Aux questions « Ton mari est-il emprisonné à Erbil ? » et « Qu'advient-il de lui à sa sortie ? », Fatima répond :

*« Oui... pour 5 ans ! Il a fait déjà trois ans et demi ; après, il reste un an et demi... puis il sort. Mais à Mossoul, ils ne reconnaissent pas le jugement du Kurdistan. (...) Oui, il faudra que mon mari revienne au camp [après la prison]. (...) Mais lui, même s'il passe vingt ans en prison ici au Kurdistan, dès qu'il rentrera à Mossoul, personne ne reconnaîtra ce jugement. Et ils vont le reprendre, le rejurer. Ils ne reconnaissent que leur jugement à eux et après, ils vont l'emprisonner. Il va prendre un jugement encore plus dur...Peine de mort ou perpétuité... ».*

Akram, la cinquantaine, était, avant le conflit, *moukhtar* (responsable administratif) d'un village du sud-est de Mossoul. En tant que notable, il a eu des relations avec l'EI durant la période où l'organisation contrôlait le territoire où il vivait. À la libération de son secteur, il a été arrêté pour collaboration avec l'EI ; sa situation témoigne parfaitement de ce que ces camps sont devenus, près de cinq ans après la fin officielle du conflit.

*« Au camp, c'est mon troisième mois. Mais j'ai déjà été jugé à Erbil. Je suis resté cinq ans et un mois (en prison) à Kasnazan (à côté d'Erbil). Oui, j'ai eu des liens avec Da'ech. Le 20 octobre 2016, j'ai été arrêté au moment de la libération du secteur sud-est de Mossoul. Ils [les soldats irakiens et les peshmergas] sont venus chez moi, à la maison. (...) Maintenant, je ne peux envisager d'aller ni à Erbil, ni à Mossoul. Impossible de passer les contrôles de sécurité. Mes parents viennent me rendre visite ici [au camp]. À Mossoul, tu vois, ce serait la même situation, mais en pire. Je serai de nouveau capturé. Je serai jugé une seconde fois. Ce n'est pas [quand même pas] possible que l'on soit jugé une seconde fois... [Est-ce que tu crois que] ce soit possible que je sois jugé une seconde fois ? J'ai été prisonnier ici cinq ans et un mois ! ».*

Akram n'a aucune idée du nombre d'années qu'il devra passer dans le camp de Hassan Sham U3, ses perspectives d'avenir sont nulles. Ce sont ses proches, qui vivent à Mossoul et y travaillent encore aujourd'hui comme employés qui lui rendent visite.

Quand on pose aux personnes enfermées dans le camp la question : « Combien de temps tout cela peut-il durer ? », personne bien sûr n'a de certitude. Ibrahim, un jeune d'une trentaine d'années qui est dans la même situation qu'Akram, explique comment il perçoit cet enfermement et l'étirement du temps.

*« Je te jure. Je ne sais pas. Cet endroit certes est plus sûr pour nous... mais je ne sais pas... Le camp est différent de la prison. C'est interdit d'aller au-delà de la porte du camp ; c'est comme une prison, mais tu as le droit au téléphone seulement. En prison, c'est même mieux qu'ici ! Par exemple, en prison, si je tombe malade, je peux me rendre à l'hôpital. Ici, c'est interdit. Là-bas, en prison, ils t'envoient à*

*l'hôpital. Ils te menotent et t'envoient à l'hôpital. Ils te soignent et tu reviens à la prison. Mais ici, c'est interdit ».*

Le cas des hommes qui sont accusés d'avoir fait allégeance à Da'ech conduit à des situations d'attente et d'enfermement où tout processus de rédemption semble illusoire. Ils ont été emprisonnés à Erbil et, une fois leur peine écoulée, ils reviennent au camp, car ils n'ont pas d'autre perspective. Sans carte de séjour au Kurdistan<sup>32</sup>, ils ne peuvent y résider ; accusés de terrorisme par Bagdad, ils ne peuvent rentrer dans la province de Mossoul sans risque d'être de nouveau arrêtés et condamnés à une peine bien plus lourde encore que celle qu'ils ont déjà purgée. Parfois, la famille proche de ces hommes fait le choix de venir s'installer avec eux dans le camp. Ainsi, le camp devient, au fil du temps, une sorte de prison où l'on attend : la sortie est impossible ; les perspectives de reconstruire une existence nouvelle sont nulles ; personne ne sait combien de temps le « séjour » durera. En vérité, cette situation se prolongera tant que les deux gouvernements concernés, ceux de l'Irak et de la Région kurde d'Irak, n'auront pas statué sur le devenir de ces personnes.

## CONCLUSION

Généralement les conflits armés, comme ici en Irak, renforcent les discontinuités territoriales internes préexistantes. Comme lors d'un carottage dans un sol, il est souvent possible de lire dans l'espace les traces successives déposées par l'enchaînement de périodes conflictuelles. Pour poursuivre la métaphore géologique, chaque phase de « friction » - laissant une empreinte spatiale durable - correspondrait à un moment de rencontre et d'affrontement d'acteurs territorialisés.

Mossoul et sa région sont le théâtre de conflits contemporains qui se succèdent et qui montrent clairement que nous sommes sur une frontière tellurique socio-spatiale, une faille socio-culturelle, politique et géopolitique. La discontinuité sur laquelle nous avons porté notre regard demeure d'une extrême complexité : elle est à la fois zone de transition et de fracture (cela dépend du contexte politique) entre Kurdes et non-Kurdes, et, pour cette raison, sujet de conflit entre Erbil et Bagdad depuis des décennies ; elle a été longtemps et à plusieurs reprises ligne de front et donc « rupture » entre un monde en paix et un monde en guerre (avec l'intervention des USA en Irak à partir de 2003 ; avec la mise en place d'un État islamique en 2014). Elle est devenue frontière géopolitique entre un « monde chiite », que l'Iran contrôle via sa suprématie sur les populations locales qu'elle instrumente en permanence, et un autre « sunnite » qui cherche son souffle après l'épisode Da'ech. Ici précisément passent donc des logiques socio-politiques antagonistes.

Pour les déplacés qui vivent dans les camps, et qui peuplent, si l'on peut s'exprimer ainsi, cette frontière intérieure, le retour dans leur zone d'origine n'est plus envisageable, car leur appartenance supposée à Da'ech les condamne. En fixant dans cet « entre deux » des populations déplacées de guerre, les organisations humanitaires ont donné une épaisseur à la frontière. On pourrait dire avec cynisme que l'« entre-deux » de ces habitants déplacés n'est que le résultat, non désiré, non planifié, d'une situation qui a mal tourné pour les déplacés, victimes de l'EI. La prédominance sur le terrain des milices chiïtes dans le dernier acte des guerres d'Irak n'a pas été anticipé, et personne – y compris les gouvernements – ne sait aujourd'hui comment résoudre les effets négatifs auxquels elle a abouti. Le résultat en est la fermeture totale du territoire irakien pour ces populations refoulées.

L'« entre-deux » décrit ici n'est pas un « métamorphisme de contact » comme le proposaient P. Gonin et J.-P. Renard, soit un processus qui favoriserait l'émergence d'un espace transfrontalier capable de « générer une certaine identité permettant de [le] distinguer de l'intérieur des deux États auxquels [il] appartient » (1995 : 215). Cette frontière interne de l'Irak ne peut pas non plus être considérée comme n'étant qu'une simple séparation. Nous l'avons analysée comme un territoire à part entière, un « entre-

---

<sup>32</sup> Bien qu'il s'agisse de déplacés irakiens du même État, le Kurdistan leur impose une carte de résidence pour mieux contrôler « qui entre » et « qui réside » dans la région autonome. Cette pratique s'applique aux arabes originaires des provinces sous contrôle de Bagdad. C'est le ministère de l'Intérieur du gouvernement régional kurde (GRK) qui, pour des raisons sécuritaires, impose cette pratique.

deux » caractérisé par une certaine épaisseur dans laquelle des populations vivent ou plutôt survivent, faudrait-il dire. Cette situation d'entre-deux produit enfermement, exclusion, non-droit. L'entre-deux est bien un « entre deux mondes »<sup>33</sup>, sorte de purgatoire pour les « mauvais » déplacés de la guerre civile, ceux qui n'ont pas les ressources – matérielles, relationnelles – pour rentrer chez eux, ou encore ceux qui sont marqués au fer rouge comme étant des partisans de Da'ech. Plus encore qu'un enfermement, cet interstice spatial semble littéralement s'être « refermé » sur une population, à la manière d'une boîte que l'on refermerait pour mieux oublier ce qu'elle contient.

Bibliographie :

Benraad M., 2007 : « L'Irak dans l'abîme de la guerre civile », *Politique Étrangère*, n° 2007/1, p. 13-26.

Brunet R., Ferras R., Théry H., 1993 : *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Reclus – La Documentation Française, Paris, 518 p.

Fadil Mahmud A., 2006 : « Bagdad agglomérée », *Outre-terre : Revue française de géopolitique*, n° 14, mars 2006, p. 121-216.

Gonin P. & Renard J.-P., 1995 : « Frontières et métamorphisme de contact », in : *Nations, frontières et immigration en Europe*. Éditions L'Harmattan, Paris, p. 209-238.

Luizard P.-J., 2015 : *Le Piège Daech : L'État islamique ou le retour de l'histoire*, Paris, [La Découverte](#), 2015, 186 p.

Luizard P.-J., 2013 : « Les organisations combattantes irrégulières des chiites d'Irak », in : *Stratégie* 2013/2, n° 103, p. 93-118. <https://www.cairn.info/revue-strategique-2013-2-page-93.htm>

Norek O., 2017 : *Entre deux mondes*. Roman policier. Michel Lafon Pocket Éditions, Paris, 376 p.

Quesnay A., 2022 : « Le régime milicien iranien en Irak. Les milices chiites pro-iraniennes à la conquête de l'État ». IRSEM, Étude n° 92, février 2022, 75 p. <https://www.irsem.fr/media/etude-irsem-92-quesnay-irak.pdf>

Roussel C., 2018 : « Irak et Kurdistan d'Irak : la problématique de la frontière interne et les enjeux du contrôle territorial », *Egypte/Monde arabe*, n° 18, p. 65-82.

Roussel C., 2014 : « L'introuvable frontière du Kurdistan d'Irak », *Politique Étrangère*, n°2/2014, p. 63-77. <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-2-page-63.htm>

---

<sup>33</sup> Il est assimilable à un « antimonde », comme le nomment R. Brunet, R. Ferras et H. Théry (1993).